

Séance du jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Le jeudi 06 mars 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
Présents : 14	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Christian DAVALAN représenté par Martine GRANET, Denise STEVENSON représentée par Sébastien BRAYLÉ
Pour : 16	Excusés :
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	

Secrétaire de séance : Stéphan POUGET

Délibération n°DE_2025_11

Objet : Classement et déclassement d'une portion de la voie communale de « Las Trucariès Treillou »

M. Pietro FERRALIS, domicilié lieu-dit Treillou à Cadalen, propriétaire de la parcelle A n° 496 a expliqué que par acte notarié en date du 23 mars 2000 il est indiqué « *que la parcelle section A n° 496 d'une contenance de 2a85ca doit être rétrocédée par l'acquéreur à la commune de CADALEN (Tarn) dans le cadre de la rectification du tracé du chemin de « Las Trucariès Treillou »* ».

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE 2024_25 du 11/04/2024, le conseil municipal lui a donné l'autorisation de signer l'acte notarié pour la rétrocession sous la forme d'un échange de parcelles entre la commune et M. Pietro FERRALIS,

Considérant qu'il est nécessaire préalablement de procéder au classement de la parcelle A n° 496 dans le domaine public et de déclasser la parcelle A n° 530 du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'article L 2141-1 du CG3P,

Vu le plan de bornage en date du 30/10/2024 établi par Jean-Philippe BOISSAVY, géomètre expert, 2 place du Grand-rond à Saint Sulpice

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DESAFFECTE et **DECLASSE** du domaine public la parcelle A n° 530 d'une contenance de 14ca,

AFFECTE et **CLASSE** dans le domaine public la parcelle A n° 496 d'une contenance de 285 m²

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 12/03/2025

Date de reception de l'AR: 12/03/2025

081-218100469-DE_2025_11-DE

A G E D I



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Braylé".

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Stéphan POUGET

Mis en ligne le : 19/03/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stéphan Pouget".